

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

**PROCÈS-VERBAL** de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 13 novembre 2017 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Richmond Viau, Deborah Beattie, Maude St-Hilaire, Jean Pierre Bergeron, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Sont également présents la secrétaire d'assemblée, Sara Czyzewski, et du public.

**2017-11-187 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 13 NOVEMBRE 2017**

1. Agenda
2. Procès-verbaux du 02 octobre 2017
3. Comptes payables
4. Avis de motions
  - a) Règlement No. 308-2
  - b) Règlement No. 309-2
  - c) Règlement No. 310-1
5. Règlements
  - a) Projet de règlement no. 308-2
  - b) Projet de règlement no. 309-2
  - c) Projet de règlement no. 310-1
6. Date de consultation publique pour règlements d'urbanisme
7. Rapport général d'élection
8. Rapport d'assermentation
9. Dépôt de déclaration pécuniaire
10. Correction de résolution
11. Lancement d'appel pour candidature
12. Autorisation de dépenses
  - a) administration
  - b) voirie
  - c) service des incendies
  - d) appuis financiers, dons
  - e) autres
13. Rapports mensuels
  - a) Inspecteur de la voirie
  - b) Inspecteur municipal en bâtiment
  - c) Service des incendies
14. Sujets divers
15. Correspondance
16. Période des questions
17. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 14, "Sujets divers", ouvert.

**2017-11-188 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 OCTOBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron  
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 2 octobre 2017, tel que déposé.

## **2017-11-189 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2017, ou par une appropriation de surplus ;

201700457	2017-10-05	André Barrière	480.00 \$
201700458	2017-10-06	Petite caisse - bureau	256.45 \$
201700459	2017-10-10	Jean Pierre Bergeron	919.43 \$
201700460	2017-10-10	Bouchard, Lucien	919.43 \$
201700461	2017-10-10	Mineau, Pierre	920.58 \$
201700462	2017-10-10	Sara Czynweski	919.43 \$
201700463	2017-10-10	Ministère du revenu du Québec	5 448.51 \$
201700464	2017-10-10	Receveur Général du Canada	2 205.91 \$
201700465	2017-10-11	Bell Canada	346.37 \$
201700466	2017-10-11	Bureau en Gros	205.31 \$
201700467	2017-10-11	Hydro-Québec	1 250.60 \$
201700468	2017-10-11	Rona (FCDQ)	3.80 \$
201700469	2017-10-11	BELL Canada - INTERNET	115.87 \$
201700470	2017-11-02	Devon Watt	366.76 \$
201700471 et 201700472		Payables séances au 4 déc.	
201700473	2017-11-13	Refuge AMR	167.63 \$
201700474	2017-11-13	Aréo-Feu Ltée	37.89 \$
201700475	2017-11-13	ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	379.01 \$
201700476	2017-11-13	Dunton Rainville	229.95 \$
201700477	2017-11-13	Excavation Gilles Dauphinais Inc.	8 541.25 \$
201700478	2017-11-13	Fonds d'information	40.00 \$
201700479	2017-11-13	Village de Hemmingford	1 680.47 \$
201700480	2017-11-13	Kenneth Marlin	120.00 \$
201700481	2017-11-13	Pavages Chenail Inc.	7 807.69 \$
201700482	2017-11-13	Perron et Fils	161.55 \$
201700483	2017-11-13	Pierre Martin	340.00 \$
201700484	2017-11-13	Recy Compact Inc.	15 532.46 \$
201700485	2017-11-13	Somac Diesel performance Inc.	304.26 \$
201700486	2017-11-13	Variétés Hemmingford	402.37 \$
201700487	2017-11-13	Hemmingford Fire services	4 977.00 \$
201700488	2017-11-13	Ventax Graphix	8 163.23 \$
201700489	2017-11-13	Dery Telecom	183.25 \$
201700490	2017-11-13	Stephanie McAdam	116.40 \$
201700491	2017-11-13	Duteau, Gerald Jr. (Jay)	275.94 \$
201700492	2017-11-13	Groupe Ultima Inc.	16.00 \$
201700493	2017-11-13	CMP Mayer Inc.	10 106.31 \$
201700494	2017-11-13	Centre de services partagés	567.87 \$
201700495	2017-11-13	Ste-Marie GM Canada	738.39 \$
201700496	2017-11-13	Mecanique Hemmingford	997.27 \$
201700497	2017-11-13	R Hebert Printing	146.02 \$
201700498	2017-11-13	D.R. Ness	758.84 \$
201700499	2017-11-13	Roy Catto	403.92 \$
201700500	2017-11-13	Jean-Pierre Guay Transport Inc.	1 979.63 \$
201700501	2017-11-13	Compass Minerals Canada - Québec	42 468.88 \$
201700502	2017-11-13	IMPERIAL OIL Ltd. - ESSO	767.84 \$
201700503	2017-11-13	Climatisation Maurice Leclerc Fils	228.80 \$
201700504	2017-11-13	André Barrière	520.00 \$
201700505	2017-11-13	PAPETERIE ST-RÉMI	149.47 \$
201700506	2017-11-13	L'équipe Marcil Inc.	24 978.32 \$
		Clinton County Air Response Board	917.84 \$
		New York Association of Fire chiefs	52.45 \$
		Plus salaires estimés	26 000.00 \$
			<b>175 616.65 \$</b>

Les dépenses autorisées à la séance:

201700507 et 201700508		Payables séances au 4 déc.	
201700509	2017-11-13	Hemmingford Xmas basket funds	700.00 \$

201700510	2017-11-13	Sourire sans fin	100.00 \$
201700511	2017-11-13	Croix-Rouge - Division Québec	284.64 \$
201700512	2017-11-13	Dauphinais, Sandra	100.00 \$
20170013 à 201700524		Payables séances au 4 déc.	
201700525	2017-11-13	Chambre de commerce et d'industrie	379.42 \$
201700526	2017-11-13	Chambre de commerce et d'industrie	162.11 \$
			<b>177 342.82 \$</b>

IL EST PROPOSÉ le conseiller Pierre Mineau,  
 APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard  
 ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 175,616.65\$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 308-2 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 308 INTITULÉ PLAN D'URBANISME**

Avis de motion, est donnée par le conseiller Jean Pierre Bergeron qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 308-2 intitulé *règlement modifiant le règlement no. 308 intitulé plan d'urbanisme*.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 309-2 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 309 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Avis de motion, est donnée par le conseiller Lucien Bouchard qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 309-2 intitulé *règlement modifiant le règlement no. 309 intitulé règlement de zonage*.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 310-1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 310 INTITULÉ RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

Avis de motion, est donnée par le conseiller Pierre Mineau qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 310-1 intitulé *règlement modifiant le règlement no. 310 intitulé règlement de lotissement*.

**2017-11-190 ADOPTION, PROJET DU RÈGLEMENT NO 308-2 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 308 INTITULÉ PLAN D'URBANISME**

ATTENDU QU'une municipalité peut modifier son plan d'urbanisme en vertu de l'article 109 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a autorisé l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité du Canton de Hemmingford via l'avis publié le 5 novembre 2016;

ATTENDU QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté le règlement URB-205-4-2017 le 12 avril 2017 et que ce dernier est entré en vigueur le 12 juin 2017;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hemmingford a six (6) mois pour adopter des règlements de concordance afin de se conformer au règlement URB-205-4-2017 de la MRC;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 13 novembre 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
 APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard  
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'ADOPTER le Règlement numéro 308-2 amendant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 308 tel que déposé ;

DE DÉLÉGUER à la directrice générale, le droit d'établir la date pour la tenue d'une séance de consultation publique conformément à la loi ;

DE TRANSMETTRE le projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville pour un avis préliminaire sur la conformité du règlement.

*Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation dans la salle et au bureau municipal.*

**2017-11-191 ADOPTION, PROJET DE RÈGLEMENT NO. 309-2,  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.309  
INTITULÉ ZONAGE**

ATTENDU QU'une municipalité peut légiférer en matière de zonage en vertu de l'article 113 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a autorisé l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité du Canton de Hemmingford via l'avis publié le 5 novembre 2016;

ATTENDU QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté le règlement URB-205-4-2017 le 12 avril 2017 et que ce dernier est entré en vigueur le 12 juin 2017;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hemmingford a six (6) mois pour adopter des règlements de concordance afin de se conformer au règlement URB-205-4-2017 de la MRC;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 13 novembre 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,  
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'ADOPTER le Règlement numéro 309-2 amendant le Règlement de zonage numéro 309 tel que déposé ;

DE DÉLÉGUER à la directrice générale, le droit d'établir la date pour la tenue d'une séance de consultation publique conformément à la loi ;

DE TRANSMETTRE le projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville pour un avis préliminaire sur la conformité du règlement.

*Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation dans la salle et au bureau municipal.*

**2017-11-192 ADOPTION, PROJET DE RÈGLEMENT NO. 310-1,  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.310  
INTITULÉ LOTISSEMENT**

ATTENDU QU'une municipalité peut légiférer en matière de lotissement en vertu de l'article 115 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a autorisé l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité du Canton de Hemmingford via l'avis publié le 5 novembre 2016;

ATTENDU QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté le règlement URB-205-4-2017 le 12 avril 2017 et que ce dernier est entré en vigueur le 12 juin 2017;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hemmingford a six (6) mois pour adopter des règlements de concordance afin de se conformer au règlement URB-205-4-2017 de la MRC;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 13 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,  
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'ADOPTER le Règlement numéro 310-1 amendant le Règlement de lotissement numéro 310 tel que déposé ;

DE DÉLÉGUER à la directrice générale, le droit d'établir la date pour la tenue d'une séance de consultation publique conformément à la loi ;

DE TRANSMETTRE le projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville pour un avis préliminaire sur la conformité du règlement.

*Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation dans la salle et au bureau municipal.*

### **2017-11-193 DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE, RÈGLEMENTS 308-2, 309-2 ET 310-1**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

DE fixé la date pour la séance de consultation publique concernant les règlements nos. 308-2, 309-2 et 310-1 le 4 décembre à 19h 30.

### **RAPPORT ÉLECTION GÉNÉRALE NOVEMBRE 2017**

La présidente d'élection informe le conseil des résultats de l'élection générale tenue le 5 novembre 2017.

En date du 6 octobre 2017, soit à la fin de la période de mise en candidature, le siège du maire et le siège du conseil no. 2, sont en élection.

Il y avait 2 candidats pour le poste de maire, 2 candidats pour le siège du conseil no. 2.

#### **Résultats du scrutin :**

<b>* Siège du maire :</b>	<b>Votes valides :</b>
Paul Viau, Route 219	512- 80.50%
Vladimiro Massignani, Route 202	124 – 19.50%
Paul Viau élu avec majorité de 388 votes *	

<b>Siège no. 2 :</b>	
Deborah Beattie, chemin Covey Hill	435 – 68.61%
Rémi Garand, Route 219	199 – 31,39%
Deborah Beattie élue avec majorité de 236 votes	

Nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale est 1539.

Nombre d'électeurs qui ont participé : 644

Taux de participation : 41.8%

Coût de l'élection : sera confirmé en décembre 2017

*\* débalancement de 1 dans les chiffres pour le siège du maire et le siège no. 2*

## **DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'ASSERMENTATION DES ÉLUS MUNICIPAUX AINSI QUE DU REGISTRE DES SIGNATURES DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Conformément aux dispositions de l'article 313 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui stipule que *dans les 30 jours de la proclamation de son élection, la personne élue doit faire le serment prévu à l'annexe II. Son mandat de membre du conseil commence au moment où elle prête le serment.*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un rapport mentionnant la date d'assermentation de chacun des élus ainsi que le registre des signatures mentionnant que chaque élu a pris connaissance du code d'éthique et de déontologie de la Municipalité.

<b>Noms</b>	<b>Date d'assermentation</b>	<b>Date de signature du code d'éthique</b>
<b>Paul Viau</b>	10 novembre 2017	13 novembre 2017
<b>Richmond Viau</b>	13 octobre 2017	13 novembre 2017
<b>Deborah Beattie</b>	13 novembre 2017	13 novembre 2017
<b>Maude St-Hilaire</b>	13 octobre 2017	13 novembre 2017
<b>Jean Pierre Bergeron</b>	13 octobre 2017	13 novembre 2017
<b>Lucien Bouchard</b>	11 octobre 2017	13 novembre 2017
<b>Pierre Mineau</b>	11 octobre 2017	13 novembre 2017

## **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DU CANTON DE HEMMINGFORD**

Tous les membres du conseil ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

### **2017-11-194 CORRECTION PAR ÉCRITURE COMPTABLE DE LA RÉSOLUTION 2014-04-93, AUTORISATION DE DÉPENSE POUR ACQUISITION DE TERRAIN POUR RECONSTRUCTION DE PONT ROBERTSON SUR LE CHEMIN WILLIAMS.**

ENTENDU QUE les fonds étaient disponibles en avril 2014, afin d'acquitter les frais reliés à ces acquisitions de terrain, pour la reconstruction du pont Robertson sur le chemin Williams ;

ENTENDU QUE les travaux professionnels ont été terminés au mois de juin 2017 et que ces frais n'avaient pas été prévus pour l'année 2017,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,  
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

DE prélever du surplus budgétaire, le montant de 4852.74\$.

### **2017-11-195 ACCEPTATION D'ENTENTE DE DÉPART DE L'INSPECTEUR EN VOIRIE**

ATTENDU QUE la municipalité a pris une entente de départ avec l'inspecteur en voirie ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,  
APPUYER par le conseiller Jean Pierre Bergeron  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'ACCEPTER les termes mutuels de fin d'emploi conclu avec l'employé ;

D'ACCEPTER la fin d'emploi en date du 10 novembre 2017.

**2017-11-196 LANCEMENT DE L'APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE D'INSPECTEUR EN VOIRIE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,  
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'AUTORISER la directrice générale de lancer un appel de candidatures pour le poste d'inspecteur en voirie ;

D'APPROUVER les frais de publication de l'offre d'emploi dans un journal local, les fonds provenant du budget municipal pour la voirie de 2017.

**2017-11-197 RENOUVELLEMENT, CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT- RICHELIEU**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'APPROUVER le paiement de 162.11\$ taxes incluses pour le renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce du Haut-Richelieu, les fonds dérivant du budget de 2017.

**2017-11-198 ADHÉSION, CHAMBRE DE COMMERCE ROYAL ROUSSILLON**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'APPROUVER le paiement de 379.42\$ taxes incluses, pour l'adhésion à la Chambre de commerce Royal Roussillon, les fonds provenant du budget 2017.

**2017-11-199 ATELIERS DE FORMATION, ADMINISTRATRICE DU SERVICE DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins de Napierville offre des ateliers de formation du logiciel Word ainsi qu'Outlook, pour un montant total de 140\$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE l'administratrice du service des incendies fait la demande d'assister à ces 2 formations ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYER par le conseiller Richmond Viau  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'ACCEPTER de déboursier un montant de 140\$ plus taxes pour ces formations, fonds provenant du budget du service des incendies pour de la formation.

**2017-11-200 ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LES POMPIERS**

Considérant qu'une demande est faite du service des incendies, pour l'achat d'un casque et deux paires de bottes, a la compagnie Aréo-feu, pour un montant de 917.50\$ taxes en sus.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,  
APPUYER par la conseillère Deborah Beattie  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'ACCEPTER cet achat d'équipement, montant provenant du budget de 2017 du service des incendies.

**2017-11-201 ACHAT UNE PAIRE DE BOTTES, SERVICE DES INCENDIES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYER par la conseillère Maude St-Hilaire  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'APPROUVER l'achat et le paiement d'une paire de bottes en cuir pour le service des Incendies pour un total de 459.95\$ plus taxes, les fonds dérivant du budget du service des Incendies de 2017.

**2017-11-202 CONTRIBUTION ANNUELLE, CROIX-ROUGE CANADIENNE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,  
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'APPROUVER la contribution annuelle à la Croix-Rouge canadienne, de .16\$ par habitant soit 284.64\$ les fonds provenant du budget 2017.

**2017-11-203 APPUI FINANCIER 2017, SOURIRE SANS FIN**

ATTENDU QUE l'organisme sans but lucratif le Centre de Solidarité familial Sourire Sans Fin a comme objectif d'améliorer la qualité de vie des familles des 11 municipalités de notre M.R.C.;

ATTENDU QUE cet organisme demande au conseil un appui financier et propose de devenir parrain, en faisant un don de 100\$ afin de contribuer à la campagne Opération Solidarité Parrainage et ainsi contribuer à l'achat de nourriture et autres besoins essentiels des familles en assurant une sécurité alimentaire aux personnes en besoin suite à la maladie, la vieillesse, une déficience ou la pauvreté ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'AUTORISER le versement d'un appui financier de 100 \$ à Sourire sans fin, tel que budgété pour 2017.

**2017-11-204 DON 2017, FOND PANIERS DE NOËL**

ATTENDU QUE le fonds pour les paniers de Noël, géré par le Hemmingford Christmas Basket and Emergency Fund, un comité à but non lucratif, organise la distribution de paniers de nourritures depuis plusieurs années, aux familles dans le besoin ;

ATTENDU QUE le comité d'urgence fournit tout au long de l'année un service d'aide aux familles dans le besoin ;

ATTENDU QUE le comité d'urgence demande une aide financière au conseil pour l'année 2017 afin de répondre à leurs objectifs ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'AUTORISER un don de 700 \$ afin d'appuyer le comité des paniers de Noël, des fonds prévus au budget de 2017.



**2016-11-205 APPUI FINANCIER 2017 POPOTTE ROULANTE HEMMINGFORD**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Popotte Roulante a été établi à Hemmingford au cours de l'année 2012 au bénéfice des résidents ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre des repas nourrissants à des prix très abordables aux personnes qui en ont besoin ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des environ 10 bénévoles de Popotte Roulante Hemmingford est de livrer les repas des cuisines aux bénéficiaires ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a demandé l'aide financière de la municipalité pour défrayer certains coûts ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'APPROUVER un appui financier de 100\$ des fonds du budget 2017.

**2017-11-206 APPUI A LA CAMPAGNE D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES AU QUÉBEC 25 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2017.**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Marg'elle demande aux municipalités d'adopter une résolution pour déclarer : **"ENSEMBLE, NOUS DISONS NON AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES"** lors de la campagne nationale du 25 novembre au 6 décembre 2017:

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut aussi concrètement encourager le port du ruban blanc pour souligner cet évènement; et démontrer l'engagement de la municipalité a contré la violence faite aux femmes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
APPUYER par la conseillère Deborah Beattie  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

Que le conseil appuie la campagne nationale des 12 jours d'action pour élimination des violences faites aux femmes, d'envoyer ladite résolution, et de faire la demande a la Marg'elle de ruban blanc.

**2017-11-207 PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

ATTENDU QUE la municipalité s'est jointe au Conseil des Jeunes de Hemmingford pour trouver des solutions afin d'attirer des touristes, dans le cadre du plan d'Action du développement durable ;

ATTENDU QUE le conseil des jeunes a été en appel d'offres pour repérer une compagnie de marketing pour créer un plan stratégique de tourisme pour Hemmingford ;

ATTENDU QUE la compagnie LJM Conseil, par ses taux très compétitifs parmi trois autres compagnies, a soumis une offre de service forfaitaire de 10, 544\$ avant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
APPUYER par la conseillère Maude St-Hilaire  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'ACCEPTER l'offre de service reçu de LJM Conseil au montant de 10, 544\$ avant les taxes ;

D'APPROUVER le paiement, les fonds provenant du surplus accumulé.

**RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION  
MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES**

**PÉRIODE DES QUESTIONS**

Des résidents s'informent sur les comptes payables, l'entente signée avec l'inspecteur en voirie, et une télévision sur le bord du chemin James Fisher.

Le conseil félicite M Justin Petch, membre du Conseil des Jeunes de Hemmingford, pour son dévouement à Hemmingford.

**2017-11-208 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
APPUYER par le conseiller Pierre Mineau  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

QUE la séance soit levée à 20h29.

\_\_\_\_\_  
Paul Viau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sara Czyzewski  
Directrice générale et sec-trés

*Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS :** La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus;

2017-11-189	2017-11-194	2017-11-195
2017-11-197	2017-11-198	2017-11-199
2017-11-200	2017-11-201	2017-11-202
2017-11-203	2017-11-204	2017-11-205
2017-11-207		